Grille des critères de sélection
Coup de cœur Faire affaire ensemble – Échelon national
Volet Création d'entreprise

Le Coup de cœur Faire affaire ensemble a pour but de valoriser les pratiques d'approvisionnement auprès de fournisseurs québécois et d'inspirer d'autres entrepreneurs dans le cheminement de leurs pratiques.

Définition – S'approvisionner ici (source : OSEntreprendre)
S'approvisionne ici une entreprise qui achète des produits et/ou des services auprès d'entreprises dont la propriété est québécoise puisque détenues majoritairement par des personnes domiciliées au Québec ou par des entreprises ayant un NEQ, elles-mêmes détenues par des personnes domiciliées au Québec selon les informations inscrites au Registraire des entreprises du Québec.

Sont admissibles les entreprises qui complètent la section relative à ce prix dans le formulaire d'inscription du volet Création d'entreprise et qui s'approvisionnent auprès d'au moins deux entreprises d'ici.

L'analyse du jury est basée sur les candidatures numériques admissibles en fonction de la grille des critères de sélection spécifique au prix. Dans le formulaire de candidature, porter principalement attention à la section *« **Compléments à l'inscription / Prix Coup de cœur Faire affaire ensemble** »*.

	Nom de l'entreprise :	
Modèle inspirant – Faire affaire ensemble		
La vision et les impacts actuels ou projetés du Faire affaire ensemble sont réalistes et prometteurs.		/25
L'entreprise démontre une orientation forte en faveur de l'approvisionnement auprès de fournisseurs du Québec[1] et un engagement réel à faire évoluer ses pratiques.		/25
Les personnes de l'équipe entrepreneuriale sont inspirantes et pourraient influencer positivement les pratiques d'autres entrepreneurs en matière d'approvisionnement auprès de fournisseurs québécois.		/25
Le projet d'entreprise est crédible et démontre du potentiel.		/25
TOTAL	*Note — pour qu'une candidature soit retenue comme lauréate de ce prix, un minimum de 60 % doit être accordé par la majorité des membres du jury.*	**/100**

[1] sans égard au fait que ceux-ci soient ou non établis dans la même région administrative que l'entreprise participante.

Échelle d'appréciation :
21 à 25 : Excellent / critère pleinement démontré
16 à 20 : Très bon / critère bien démontré
11 à 15 : Satisfaisant / critère partiellement démontré
6 à 10 : Faible / critère peu démontré
0 à 5 : Insuffisant / critère non démontré

Commentaires et observations du membre du jury